Université BORDEAUX MONTAIGNE

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNITÉ DE RECHERCHE ET DE FORMATION SCIENCES DES TERRITOIRES ET DE LA COMMUNICATION (UFR STC) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU *le Code de l'Education, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1-1°),*
VU *les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*
VU *les statuts en vigueur de l'UFR STC,*
VU *la cessation anticipée du mandat de directeur de département de géographie de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTE

Article 1:
Monsieur Alain ESCADAFAL, directeur de l'UFR STC, est nommé Directeur par intérim du département de Géographie de l'UFR STC, pour la période courant de la date de cessation anticipée du mandat du Directeur du département précédemment en exercice jusqu'à nouvelle élection à la direction du département de géographie de l'UFR STC, selon statuts en vigueur de la composante.

Article 2:
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il fait l'objet d'une publication conformément aux statuts de l'Université Bordeaux Montaigne susvisés.

Article 3:
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

❖ ◆ ❖ ◆ ❖

Fait à Pessac, le 26 septembre 2017

La Présidente
de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène Vélasco-Graciet.

Publié le: 20/10/2017.

Transmis au recteur chancelier des universités le: 03/10/2017.